



REGLEMENT

LA BAROUDEUSE on the Road 2018

DATE du 02/10 au 08/10/2018

CE REGLEMENT EST REDIGE PAR

l'association organisatrice Azur Tri - Athlé,

QUI CONCERNE

les participants inscrits à La Baroudeuse on the Road 2018 qui ont rempli et signé le bulletin d'inscription.

AINSI QUE

tout le staff encadrant, bénévoles.

DIRECTEUR DE COURSE contact : Cédric AMAND, 3 Rue Centrale, 06440 Peille, 0627879055, cedric.amand@hotmail.fr

EQUIPE ORGANISATRICE : Coralie Rospert

Les bénévoles : à déterminer

**CE REGLEMENT PEUT EVOLUER ET S'ADAPTER JUSQU AU JOUR DE L'EPREUVE
C EST A DIRE JUSQU AU 02 Octobre 2018.**

DEFINITION DE L'EPREUVE :

La Baroudeuse on the Road est une aventure bikepacking, un brevet cycliste longue distance à vélo sur route en totale autonomie, sans assistance qui se déroule en basses, moyennes et hautes montagnes. Cette épreuve traverse parmi les plus beaux paysages du Monde.

Deux parcours sont proposés :

- **800 kms : Départ officiel le mercredi 3 Octobre à 6h (ou mardi 2 octobre à 6h pour ceux qui souhaitent 24h supplémentaire pour boucler le parcours).**
- **400 kms : Départ le vendredi 5 Octobre à 7h**

Les coureurs partiront et arriveront du village de Peille.

Le vélo de route est le vélo adéquat pour participer à l'aventure. Privilégiez une section de pneus confort à partir de 28. L'épreuve se faisant sur le bitume, il n'est pas nécessaire de partir avec un MTB. Cependant le choix du vélo vous est personnel.

Vous devrez suivre une trace GPS fournie par l'organisation.

DUREE DE L'EPREUVE & DISTINCTIONS ASSOCIEES :

Vous serez tous finisher Baroudeur si vous parvenez à boucler les traces GPS.

- Pour décrocher votre Brevet sur le 800kms, vous avez 130h maximum pour y parvenir (pour les départs du mardi 2/10). Vous serez gratifié :

Baroudeur de Bronze entre 100h01 et 130h

Baroudeur d'Argent entre 72h01 et 100h

Baroudeur d'Or sous les 72h

- Pour décrocher votre Brevet sur le 400kms, vous avez 60h maximum pour y parvenir. Vous serez gratifié :

Baroudeur de Bronze entre 40h01 et 60h

Baroudeur d'Argent entre 24h01 et 40h

Baroudeur d'Or sous les 24h

Aucun classement ne sera établi ainsi qu'aucune remise de prix. Nous mettrons la liste des finishers sur le site internet de l'épreuve. Les gratifications sont à prendre comme un jeu afin de vous challenger et ainsi remporter votre Rudius.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET HORAIRES :

Pour les personnes désirant partir le mardi à 6h sur le 800km, merci de nous tenir informé et nous en faire la demande afin qu'on organise ça au mieux.

Mardi 2 octobre :

A 18h : Accueil à Peille des participants du #800km.

18h30 à 19h : briefing au village de Peille.

Mercredi 3 octobre :

A 6h : Départ du #800km.

Jedi 4 octobre :

A 18h : Accueil à Peille des participants du #400km.

18h30 à 19h : briefing au village de Peille.

Vendredi 5 octobre :

A 7h : Départ du #400km

Samedi 6 octobre :

A 19h : Repas pasta party + barbecue

Accueil des arrivées du 5 au 7 Octobre en parallèle de l'événement Festival Gravel à Peille.

BON A SAVOIR :

1/ Pour ne pas partir stressé ou avoir de mauvaises surprises, vérifiez les parcours et vos GPS plusieurs jours **avant** le départ !

2/ Les personnes équipées d'un GPS etrex doivent s'assurer qu'ils ont l'intégralité de la trace. Il y a souvent des bugs à cause des fichiers trop lourds sur ces types de GPS. A vous à retravailler la trace qu'on vous envoie.

3/ Il n'y a pas d'épicerie à Peille pour des achats ravitaillement de dernière minute : prévoyez en conséquence.

INSCRIPTION & TARIFS :

800km :

Les participants doivent s'acquitter d'un droit d'inscription qui s'élève à **160€** pour le parcours de 800km.

Si vous optez pour l'assurance annulation et remboursement, l'inscription s'élèvera à **200€** : dans ce cas nous vous garantirons un remboursement à 100% jusqu'au jour de l'épreuve si vous n'avez pas pu prendre le départ.

400km :

Les participants doivent s'acquitter d'un droit d'inscription qui s'élève à **140€** pour le parcours de 400km.

Si vous optez pour l'assurance annulation et remboursement, l'inscription s'élèvera à **180€** : dans ce cas nous vous garantirons un remboursement à 100% jusqu'au jour de l'épreuve si vous n'avez pas pu prendre le départ.

Note importante : Un chèque de caution d'un montant de 300€ est demandé à chaque participant à l'ordre de "VDS RACING" en cas de perte, vol ou détérioration des trackers qui seront mis à votre disposition.

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE ET REGLES DE SECURITE :

Vous vous engagez à respecter le code de la route, ce n'est pas une course.

LE CYCLISTE PARTICIPANT ET CE DANS LE BUT DE POUVOIR PRENDRE LE DEPART S ENGAGE A :

- respecter le règlement de l'épreuve et s'y soumettre dès lors qu'il s'est inscrit et a rempli toutes les modalités d'inscription. Cela est aussi valable dès le départ de l'épreuve à Peille et jusqu'à l'arrivée.
- avoir au moins 18 ans à la date de l'épreuve.
- fournir son attestation d'assurance en Responsabilité Civile.
- fournir son Certificat Médical de non contre indication à la pratique du cyclisme longue distance stipulé bikepacking en autonomie totale, sans assistance et en autosuffisance. (CM pré-rempli fourni)
- être équipé d'un GPS.
- être équipé d'un gilet jaune réfléchissant.
- être équipé d'un sifflet.
- être équipé d'une ou plusieurs lampes.
- être équipé d'une couverture de survie.
- être équipé d'une trousse de premiers secours.
- être équipé d'une veste imperméable étanche.
- être équipé de vêtements chauds destinés à la haute montagne.
- porter son casque de cyclisme pendant toute la durée de l'épreuve.
- ce que toutes les déclarations apposées sur le bulletin d'inscription ou tout autre document soient vrais et exacts. Le Cycliste reconnaît et assume la responsabilité en sachant que l'association a compté sur la véracité de ces déclarations en lui attribuant une place à l'Épreuve.
- se déclarer être en bonne santé et ne connaître aucune contre-indication physique ou mentale justifiant qu'il/elle ne pourrait pas s'engager et participer à La Baroudeuse on the Road.
- être présent au briefing de l'épreuve.
- ce qu'on vérifie tout le matériel obligatoire lors du retrait du dossard et briefing : à ce propos, si vous n'êtes pas en possession de l'intégralité du matériel obligatoire, l'organisation ne vous laissera pas prendre le départ.
- être à l'heure fixée par l'organisation pour le départ de son épreuve.
- suivre la trace GPX et valider les checkpoints par photo selfie.

- être entièrement responsable de son choix de parcours s'il devait sortir de la trace prévue par l'organisation.
- assumer toutes les dépenses, frais, charges liées à l'organisation que ce soit avant, pendant ou après celle-ci.
- respecter et se conformer immédiatement à toutes les instructions, les directives et les règlements donnés par ou au nom de l'association concernant l'organisation, la gestion, la sécurité et l'image de l'Épreuve à tout moment que ce soit.
- comprendre l'obligation de souscrire à une assurance à ses propres frais afin de participer à l'épreuve et plus particulièrement pour couvrir pendant toute la durée de l'épreuve les éventuels besoins en secours ou en aide dans tous les pays susceptibles d'être traversés pendant l'épreuve. Il/Elle doit s'assurer que la/les police(s) d'assurance souscrite(s) couvre(nt) à une hauteur suffisante tous les éventuels risques de leur participation à l'épreuve et notamment en termes de maladie, d'accident-décès, et est tenu(e) d'apporter une attestation, à cet effet, à la connaissance de la direction de l'Épreuve au moins la veille du départ de l'épreuve.
- à être le seul responsable de l'état de son vélo, de son adaptation à l'aventure et aux rigueurs d'une telle épreuve, ainsi que tout autre équipement ou matériel que le Cycliste souhaite utiliser sur son vélo. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de casse, perte ou vol.
- devoir renoncer à tout propos diffamatoire et dérogatoire ou à participer aux événements qui, par leur nature, peuvent porter préjudice à la réputation, l'image ou la bonne volonté de l'association, l'épreuve ou tout partenaire commercial de l'Épreuve.
- donner son droit à l'image.
- se tenir informé des recommandations qui peuvent lui être faites sur le site internet de l'épreuve www.labaroudeuse.fr , sur la page Facebook de l'évènement, par mail ou par texto.

L'ASSOCIATION ORGANISATRICE S'ENGAGE A

- à faire respecter le dit règlement de l'épreuve qui peut évoluer jusqu'au 02 octobre 2018.
- à informer tous les participants de l'évolution du règlement s'il devait en être le cas.
- vous donner accès à deux parcours uniques.
- vous offrir la casquette officielle de l'évènement.
- vous offrir une bouteille de 33cl de bière Gladius de la Brasserie Artisanale de Peille.
- vous offrir un ticket repas pour la pasta party + barbecue samedi à 19h pour les personnes ayant réservé.
- vous offrir une musette ravitaillement personnalisée.
- vous offrir le précieux Rudius pour les finishers (épée de bois), qui sera gravé et personnalisé.
- Vous offrir la possibilité de dormir sur place à Peille la veille de votre départ + vendredi, samedi et dimanche pendant le Festival Gravel de Peille. (sous réserve que vous soyez équipé matelas + sac de couchage).
- Vous assurer un service de douche à Peille.
- vous permettre un suivi de géolocalisation et tracker en ligne via une société de haute qualité. Toute votre famille pourra vous suivre.
- vous offrir un dossard souvenir qui se transformera en Brevet Officiel de finisher LA BAROUDEUSE ON THE ROAD 2018.
- vous faire apparaître dans la page "finisher 2018" sur le site officiel de l'épreuve si vous terminez le parcours, ainsi que vos récits d'aventure si il y a.

QUELQUES REGLES DE SECURITE EN MONTAGNE :

Il est impératif et obligatoire pour participer à LA BAROUDEUSE ON THE ROAD de partir avec des vêtements chauds dans ses bagages (haut et bas du corps). NE SOUS-ESTIMEZ JAMAIS LA MONTAGNE, VOUS ENGAGEZ VOTRE VIE SI VOUS N ETES PAS EQUIPES.

Règle 1 : être équipé chaudement et étanche haut et bas du corps.

Règle 2 : toujours avoir à boire et à manger sur soi.

Règle 3 : avoir une trousse de premier secours.

Règle 4 : un téléphone chargé avec batterie externe.

Règle 5 : avoir une couverture de survie.

Règle 6 : avoir un couteau multifonctions.

Règle 7 : avoir de quoi allumer un feu. (minimum allumettes et/ou briquet)

Règle 8 : avoir une lampe portable.

Règle 9 : si vous êtes pris dans un orage :

- vous essayez de vous abriter dans une habitation, une voiture ou sous quelque chose de solide qui n'attire pas la foudre et qui surtout ne risque pas de s'effondrer !

- vous évitez les structures métalliques ou antennes qui vont attirer la foudre.

- vous pouvez vous mettre en boule, les pieds isolés du sol afin de ne pas attirer la foudre et de ne pas être sur un sol conducteur.

- l'idéal est de redescendre si vous en avez la possibilité en attendant que l'orage passe.

Évitez les points hauts et culminants.

- éloignez-vous de votre vélo.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Il va de soi que vous ne devez rien jeter sur votre passage. Aucun emballage quel qu'il soit ne doit être jeté intentionnellement ou malencontreusement. Nous comptons sur vous pour laisser une trace vierge de votre passage.

LES CHECKPOINTS :

Les checkpoints (CP) sont situés au sommet de certains cols que vous passerez : il faudra y effectuer une photo de type selfie et nous l'envoyer par SMS.

LES CHECKPOINTS DE LA BAROUDEUSE ON THE ROAD 800kms :

Checkpoint 1 : Col de la Couillole - km100

Checkpoint 2 : Col de la Cayolle - km159

Checkpoint 3 : Col de Vars - km219

Checkpoint 4 : Col de l'Izoard - km299

Checkpoint 5 : Col d'Agnel - km339

Checkpoint 6 : Col de Sampeyre (Italie) - km386

Checkpoint 7 : Col de Fauniera (Italie) - km427

Checkpoint 8 : Col de Caprauna (Italie) - km571

LES CHECKPOINTS DE LA BAROUDEUSE ON THE ROAD 400kms :

Checkpoint 1 : Col de la Couillole - km100

Checkpoint 2 : Col d'Allos - km189

Checkpoint 3 : Col de la Bonette - km240

Checkpoint 4 : Village d'Utelle - km333

IMPORTANT : il est strictement interdit de quitter la trace pour avoir son Brevet validé. Si vous devez pour une raison valable quitter la trace, c'est autorisé mais vous devrez reprendre votre parcours où vous l'avez laissé ou une pénalité s'appliquera.

SUIVI GPS EN LIVE GRACE A UNE SOCIETE PROFESSIONNELLE SPECIALISEE :

L'organisation ainsi que vos proches pourront vous suivre en live grâce à un capteur GPS qui nous permettra de vous géolocaliser. Vous serez équipé d'un boîtier capteur qui sera actif tout le long de

vosre aventure. Nous serons où vous vous trouverez et votre emplacement sera répertorié et enregistré sur une carte. Cela assure également la sécurité pour l'ensemble des aventuriers.

AUTONOMIE ET SANS ASSISTANCE EXTERIEUR CA VEUT DIRE QUOI ?

- gestion totale de votre alimentation et boisson
- aucun ravitaillement sur le bord de route grâce à la famille, amis ou autre. Aucun véhicule d'assistance ne doit vous suivre.
- vous pouvez stopper dans les commerces, restaurants, hôtels pour vous ravitailler
- rien ne doit être organisé avec l'aide de votre entourage
- vous devez être autonome en cas de problème mécanique (crevaisons, bris de chaîne, chute)
- vous devez gérer votre trace GPS
- vous devez gérer votre sécurité, votre sommeil

SI ABANDON :

Vous devrez vous signaler auprès de l'organisation et prévenir de votre abandon. Vous devrez rentrer par vos propres moyens et l'organisation ne met aucun véhicule à votre disposition pour vous rapatrier. Vous êtes et restez autonome.

PENALITES :

Si une infraction au règlement, au parcours, à l'éthique, à la sécurité est constatée durant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit de vous dresser une pénalité sur votre brevet final ou de vous exclure.

LES NUMEROS DE SECOURS A AVOIR SUR VOUS :

France - numéro des pompiers : 18
Europe - numéro d'appels d'urgence : 112
Italie - numéro des secours : 118

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

1/ Les personnes ayant souscrits à l'assurance annulation seront remboursées en totalité si elles n'ont pas pu prendre le départ de l'épreuve.

2/ Pour les personnes n'ayant pas souscrits à l'assurance, et pour être prise en compte et acceptée, votre demande de remboursement doit être faite avant le 2 septembre 2018 et justifiée par une impossibilité médicale sous forme de certificat médical qui prouve votre impossibilité à participer à l'aventure.

Passé la date du 2 septembre 2018, aucun remboursement ne sera possible. Si l'évènement devait être annulé pour des raisons météo extrêmes ou autre, si vous ne pouvez assurer votre participation pour n'importe quelle raison, aucun remboursement ne sera possible.

RECONNAISSANCE DU RISQUE DE L'EPREUVE :

Le Cycliste reconnaît que l'Épreuve est potentiellement dangereuse et comprend la traversée de certaines parties du territoire du Mercantour et des Alpes qui sont caractérisées comme étant des zones hautement dangereuses. De plus, le Cycliste est parfaitement conscient et reconnaît que tous les sports de cyclisme et bien évidemment sa participation à l'Épreuve comprennent un risque sérieux pour lui-même et sa santé, incluant sans s'y limiter, les risques d'accident, de graves blessures, qui peuvent provoquer la mort, des fractures, des blessures crâniennes, des traumatismes, douleurs, fatigue, déshydrations, la souffrance et le dommage de son matériel. Le

Cycliste reconnaît et assume pleinement la responsabilité de contrôler et d'entretenir la totalité de son matériel pendant toute la durée de l'Épreuve et que ce dernier soit en état pour une utilisation en toute sécurité.

Compte tenu de ces faits, le Cycliste assume tous les risques de perte, dommage, blessure, ou de mort qu'il peut subir et participera, à son propre péril, à l'Épreuve conformément à ce règlement.

L'association, ses représentants ou l'organisateur de La Baroudeuse ne seront pas responsables à l'égard du Cycliste pour sa mort, ses dommages corporels ou les dommages quels que soient leur nature sur son matériel dû à sa participation à l'Épreuve ou autrement.

Dans aucune circonstance, l'association ne sera tenue responsable de la moindre perte directe, indirecte, réelle ou alléguée ou de perte en conséquence qu'elle soit l'origine, subie par le Cycliste. Le Cycliste sera redevable à l'association et assumera la responsabilité pour ses propres actes de négligence ou d'omission qui peuvent provoquer la mort, des blessures corporelles à une tierce personne ou des dommages matériels.

Le Cycliste s'engage à indemniser l'association et la décharge de tous frais et dépenses, actions en justice, procédures et réclamations provoquées par le non-respect des engagements aux présentes ou provoqués par les actes ou omissions du Cycliste.

Le Cycliste doit souscrire pour lui-même une assurance décès, accident et de santé. Un exemplaire de la/les police(s) d'assurance doit/doivent être fourni à l'organisateur.

GENERAL & RAPPEL

La Baroudeuse on the Road 2018 sera la première édition, ce n'est pas une course mais un brevet de cycliste longue distance sur route. Aucun classement à l'arrivée, pas de remise de prix. C'est une épreuve bikepacking et comme toute épreuve de ce type, vous savez que vous serez autonome et qu'aucune assistance de la part de l'organisation n'est offerte ou autorisée. Aucun service de l'ordre (police, gendarme ou autre) ou de secours (pompiers, médecin, infirmier ou autre) n'est mis en place tout au long du parcours pour assurer votre sécurité ou votre assistance en cas d'accident. Vous êtes livrés à vous-même ce qui veut dire qu'il peut y avoir des conséquences négatives pour le Cycliste qui résultent de ses propres décisions. Ces conséquences imprévues peuvent compromettre sa santé et amener même à sa mort.

Le Cycliste doit être complètement conscient des risques à court-terme et éventuellement à long-terme pour sa santé résultant de sa participation.

Le Cycliste doit être conscient que l'hôpital ou le centre médical le plus proche peut se trouver à plusieurs heures de la localisation où il se trouve au moment où il/elle peut subir une blessure.

Le Cycliste doit être conscient, que dans le cas d'un accident qui nécessiterait des soins spécialisés, il est possible qu'un centre médical adapté ne soit pas disponible dans la zone immédiate et qu'une évacuation médicale pourrait être nécessaire. Il appartient au Cycliste de se garantir pour couvrir des risques de mort, dommages corporelles et d'accès aux soins. Une attestation de la souscription d'une telle(s) police(s) d'assurance doit être présentée à l'organisateur avant le départ.

Le Cycliste reconnaît et assume le risque associé à sa participation à la Baroudeuse 2018. Il/elle déclare avoir lu, compris, remplis et signé la DECHARGE DE RESPONSABILITE qui évoque la reconnaissance de risque encouru.

Le Cycliste reconnaît et assume pour lui-même que la sécurité de tous les participants et de l'équipe organisatrice de la Baroudeuse 2018 est primordiale. De plus, il/elle reconnaît que premièrement cette épreuve est une aventure humaine et deuxièmement un brevet.

En reconnaissance des éléments de sécurité de cette épreuve et faisant partie intégrale des obligations de sécurité impliquant chaque cycliste, il sera fourni à chaque cycliste un boîtier GPS qui permet un suivi GPS par satellite, cette reconnaissance sera assurée par une société spécialisée.